

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 9 avril 2024 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Francis, appuyée par l'honorable sénateur Klyne,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les dispositions et l'application de la Loi sur les langues autochtones (L.C. 2019, ch. 23) conformément à l'article 49.1 de ladite loi;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2025;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer des rapports sur cette étude auprès du greffier du Sénat si le Sénat ne siège pas, et que les rapports soient réputés avoir été déposés au Sénat;

Que le comité conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Gérald Lafrenière